



TIR CLUB DE SAINT LYE



Présidente du TCSL
Mme Véronique IZABEL
61 Rue du Bas - 10270
LAUBRESSEL
N°02/TCSL/BP/2020

Procès-verbal d'une Assemblée Générale

Le 2 octobre 2020, à 20 heures, les membres de l'association Tir Club de Saint Lyé sont réunis dans les locaux du TCSL à Saint Lyé en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente (courrier, mail et affichage dans les locaux de l'association).

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mme Véronique IZABEL, présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, M. Pascal BRAGUE, secrétaire de l'association.

Présence de Madame BOEGLIN, conseillère départementale, Monsieur le maire de la commune de Saint Lyé, absent.

A 20 heures 10, la présidente constate que les membres présents et représentés sont au nombre de soixante huit. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer (quorum réuni) conformément à l'article 5 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Allocution de bienvenue de la Présidente.
- Rapport moral et financier de la saison écoulée.
- Présentation budget année 2020/2021.
- Cotisations 2020/2021.
- Élections du conseil d'administration et du bureau.
- Travaux effectués et envisagés pour la nouvelle saison.
- La santé du club, participation aux manifestations.
- Questions diverses.

Une minute de silence est observée suite à la disparition d'un membre du comité de l'aube et président du tir club de Romilly sur Seine ainsi que deux membres de l'association au cours de la saison passée. A l'issue, la Présidente remercie l'assemblée.

1 - Rapport moral de Madame la Présidente :

- La saison 2020 fut et restera très particulière pour cause de COVID 19 qui a bloqué le monde entier. Malheureusement ce n'est pas terminé et nous espérons que la nouvelle saison pourra se dérouler sous de meilleurs auspices.

- Le tir sportif est le 5^{ème} sport mondial individuel. Le nombre de tireurs est en hausse de 10% cette saison. Le département de l'Aube compte actuellement 1347 tireurs sportifs, membres de 16 clubs de tir. Notre département reste premier en terme de tireurs récompensés en individuel ou par équipe en région Champagne Ardennes. Les tireurs sportifs du département de l'Aube comptent 48 podiums, dont 12 par équipe et deux nouveaux records. Cette année il y avait des élections au sein du comité de l'Aube et Monsieur Guy LOUIS, vice président de notre association a été élu à la commission armes anciennes et représentera notre club.

- Directives du comité Aube : Désormais les compétitions départementales en 10 mètres se dérouleront le vendredi après midi et le samedi toute la journée, plus de tir le dimanche matin. Les tireurs ne pouvant, pour diverses raisons se rendre disponible ces jours là pourront venir tirer aux heures d'ouverture du club organisateur.

Directives fédérales : Le jean de couleur bleu est désormais interdit pour toutes les compétitions même au niveau départemental.

2 – Rapport financier du trésorier :

- Pour l'exercice 2019/2020, les investissements dans l'amélioration des installations et locaux, les charges d'exploitation et les frais de tenue de comptes représentent un total de 27832 €. Le montant des produits est de 33824,60 € et le compte de résultat se clôture au 30 août 2020 avec un solde créditeur de 5992,60 €. Le montant des cotisations pour la nouvelle saison évolue suite à l'augmentation de la partie FFTir et ligue : Adulte 160 €, jeunes 80 €. Le budget est adopté.

Membres présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
48	68	68	0	0

3- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

- Conformément à l'article 5 des statuts de notre association, le conseil d'administration est renouvelé à l'issue de quatre ans d'exercice. Les membres sortants sont rééligibles.

- Liste des candidats au conseil d'administration :

Mme Véronique IZABEL - M. Guy LOUIS - M. Christian PROTAT - M. David TROUCHOT - M. Pascal BRAGUE - M. Philippe LAHAYE - M. François BRAGUE - M. Gérard PROTIN - M. Didier FINOT - M. MACHIN Frédéric - M. Sébastien BRAGUE et M. Christophe VERNET. L'ensemble des candidats sont élus.

Membres présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
48	68	68	0	0

- Désignation du bureau :

Présidente Mme Véronique IZABEL
Vice président M. Guy LOUIS
Trésorier M. Christian PROTAT
Vice trésorier M. David TROUCHOT
Secrétaire M. Pascal BRAGUE
Vice secrétaire M. Philippe LAHAYE

Le bureau sortant se représente et est reconduit dans ses fonctions pour les quatre ans à venir.

Membres présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
48	68	68	0	0

4 - Travaux d'entretien et d'amélioration :

- Réalisés :

Au cours de la saison écoulée divers travaux ont été réalisés. Entretien du chemin d'accès au stand, finalisation de la ciblerie électrique au 25 mètres, création et aménagement d'un bureau au sein du club house. Installation d'un accès internet avec box pour un réseau wifi invité. Création d'un site internet faisant la promotion de notre association, ce qui permettra aux adhérents de réserver des créneaux de tir les jours d'ouverture et pour les compétitions organisée par le club. A terme, les tireurs des autres clubs pourront également réserver leurs créneaux de tir lors de compétitions départementales organisées par le TCSL. Des travaux d'amélioration réalisés aux pas de tir cent mètres pour la pose future d'un haut vent sur l'abri déjà existant.

- En projet :

Finalisation du haut vent, installation de trois cibles électroniques pour le 10 mètres. Installation d'un vestiaire qui permettra aux tireurs 10 mètres de changer de tenue en toute intimité. Suivi, entretien des installations et réfection du revêtement du parking.

La présidente remercie les bénévoles qui œuvrent occasionnellement et tout au long de l'année pour les travaux réalisés.

5 - Activité de l'association :

Pour la saison 2020/2021, trois compétitions seront organisées par le club de St Lyé :

21 et 22 novembre 2020, 5^{ème} manche de la coupe de l'Aube en 10 mètres

27 et 28 mars 2021, championnat départemental armes anciennes

19 et 20 juin 2021, challenge interne.

6- Mise en place du protocole sanitaire de rentrée :

Application du protocole sanitaire de rentrée de la FFTir, conformément au décret 2020-860 du 10 juillet 2020. Ces directives restent subordonnées aux interdictions qui pourraient être prises par Monsieur le Maire de St Lyé ou Monsieur le Préfet en fonction de l'évolution de la propagation du virus dans le département. Port du masque pour les déplacements, distanciation, désinfection des mains et des postes de tir, inscription sur le registre de présence, affichage des consignes. La décision de la réouverture totale des installations du TCSL et la mise en place du protocole ont été validées par l'assemblée qui mandate la présidente.

Membres présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
48	68	68	0	0

7 - Séances contrôlées de tir :

Le changement de réglementation sur les tirs contrôlés n'amènera pas la disparition du carnet de tir au sein de notre association. Celui-ci reste d'actualité, conformément aux articles 21 et 22 du règlement intérieur et sera un document de contrôle de la présidente pour délivrer les avis préalables.

8 - Sécurité des installations :

Rappel des consignes de sécurité au pas de tir et des accès aux installations du TCSL. L'essai d'armes de chasse doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la présidente.

9 – Présentation du système d'information sur les armes (SIA) :

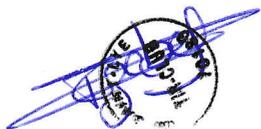
Projection de la vidéo du ministère de l'intérieur pour présenter le SIA. Ce dernier permettra aux chasseurs et tireurs sportifs de visualiser leur râtelier virtuel, de simplifier les démarches administratives d'acquisition et de renouvellement d'arme qui se feront en ligne.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la Présidente donne la parole à Madame BOEGLIN, conseillère départementale. Cette dernière a félicité les membres du conseil d'administration réélus et a souligné l'excellent travail accompli par l'équipe dirigeante. La séance est levée à 21 heures 15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint Lyé, le 5 octobre 2020

La Présidente de séance
Véronique IZABEL



Le Secrétaire de séance
Pascal BRAGUE

